

COURRIER DE LA SAMBRE,

JOURNAL DE LA PROVINCE DE NAMUR

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

N^o 216.

DIMANCHE.

12 DÉCEMBRE 1830.

INTERIEUR.

NAMUR, 11 décembre.

La régence de Bastogne vient de renoncer à toute espèce de traitement.

— Libry-Bagnano est parti de La Haye pour Londres. Quant à Charles Durand, il rédige encore un journal français à La Haye, et vit des aumônés de Guillaume.

— A Maestricht les Hollandais entravent la navigation de la Meuse, le pays sous Maestricht est sans charbons.

BRUXELLES, 10 décembre.

CONGRÈS NATIONAL. — PRÉSIDENT DE M. SURLET DE CHOKIER.

Séance du 9 décembre.

La séance est ouverte à 1 heure et demie. Deux tables particulières sont disposées au centre et en face de l'assemblée. M. Tielemans, chef du comité de l'intérieur, se place à l'une de ces tables.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et approuvé.

Il est donné lecture de la note des pétitions reçues.

Le sieur Toussaint, d'Anvers, adresse sur la question du sénat un projet qui conciliera toutes les opinions du congrès (on rit); une revue de la constitution, une demande en suppression du droit de timbre sur les journaux, un système de finances, une longue requête en latin d'un curé qui demande à pouvoir célébrer la messe dans son église natale, une autre pétition en latin adressée aussi par un curé qui ne voudrait qu'une seule université pour tout le royaume, une requête demandant le rétablissement de la loi de 1814 sur les distilleries, une proposition tendant à ce que le congrès déclare, que la nation belge abhorre le nom d'Orange et non pas le peuple hollandais avec lequel il entend vivre suivant les relations de bon voisinage, une demande de 15 négocians d'Anvers pour que M. Rodenbach soit invité à déclarer de quelle source il tient ce qu'il a dit des habitans d'Anvers : sont des pièces dont on annonce la réception et qui sont renvoyées à la commission des pétitions.

Une pétition anonyme sera anéantie, un prospectus sur l'instruction de la jeunesse, des vers à M. de Mérode et un hymne à la patrie seront déposés à la bibliothèque.

On donne lecture au congrès de deux pièces, l'une signée de plus de 500 habitans de Manchester, en Angleterre, et adressée aux habitans de Bruxelles et des provinces méridionales de l'ex-royaume; elle les félicite sur la conquête qu'ils ont faite de leur liberté; la seconde beaucoup plus longue est de la société nommée l'Union Politique de Londres; elle exprime les mêmes sentimens que la première, énumère les griefs des Belges et démontre le droit qu'ils avaient de secourir le joug hollandais. Elle manifeste les plus vifs sentimens de sympathie pour les braves Belges qui ont toujours combattu l'oppression en leur annonçant qu'ils ne doivent craindre aucune intervention. Elle se termine par des vœux pour la prospérité de la Belgique (ces pièces ont été traduites par M. Rodenbach); M. De Robaux en demande le dépôt au greffe. Des voix : l'impression.

M. de Foere. Probablement ces adresses ont été votées depuis le nouveau ministère. (Murmures.) Je propose qu'il soit adressé des remerciemens aux signataires.

De toutes parts : oui, oui.

L'assemblée décide que des remerciemens seront insérés au procès-verbal.

M. de Brouckere, rapporteur de la section centrale, lit un rapport étendu de cette section sur le 2^e titre du projet de constitution; ce titre est relatif aux droits politiques des Belges, mais quoique la voix de M. le rapporteur soit claire et distincte, il lit avec tant de rapidité qu'il nous est impossible de le suivre. (Ce rapport sera imprimé)

Il sera en outre distribué à chacun de MM. les députés.

M. Tielemans, administrateur-général et chef du comité de l'intérieur, a la parole pour faire au congrès le rapport annoncé précédemment, mais sa voix est faible et il paraît souffrir de la poitrine; en conséquence M. Vilain XIV lit son mémoire.

Le rapporteur y parcourt toutes les phases successives de notre révolution en ce qui concerne l'administration qui lui est confiée. Il y eut d'abord des commissions provinciales, puis des gouverneurs et dans ce moment il n'existe plus qu'un seul commissaire provincial, celui de la Flandre occidentale; les états députés ont été réinstallés là où il a été possible; les commissaires de milice et de district conservés; le gouvernement a eu lieu d'être satisfait des élections municipales attribuées aux administrés; les choix des secrétaires ont été laissés aux régences.

M. le rapporteur traite successivement de l'agriculture, de l'industrie, du commerce; il démontre que les prix des grains sont inférieurs à ceux de 1829 à pareille époque; il donne des renseignemens sur l'instruction publique, les ponts et chaussées, les canaux, les rivières navigables, les polders et dessèchemens, les mines, houillères et usines, les bâtimens nationaux, le budget de l'intérieur et ceux des communes, sur les octrois municipaux, les bureaux de bienfaisance et hospices, les monts-de-piété, les hôpitaux et secours, la garde civile; il annonce que l'ordre est rétabli partout; il fait observer que l'industrie a besoin d'être soutenue, et que c'est au congrès d'en trouver les moyens, ainsi que les ressources pour faire face aux dépenses, vu qu'il est impossible dans ce moment de rédiger un budget.

L'impression de ce rapport a été ordonnée à l'unanimité.

M. Gendebien, administrateur-général de la justice, a la parole. Il énumère d'abord tous les torts et les injustices du gouvernement déchu dans cette partie de l'administration. Il expose ensuite en détail ce que le comité actuel a fait pour améliorer cette partie; il se justifie des reproches de partialité qui lui ont été adressés; il communique des observations sur le rétablissement désiré du jury, sur l'abolition de la peine du bâton, sur les motifs qui ont fait différer le serment des juges, sur les difficultés qu'a éprouvées le comité d'opérer une organisation sans pièces, sans états, sans documens, sans archives. A ce rapport sont annexés des tableaux et des pièces; il sera imprimé.

Monsieur le président annonce que samedi prochain le bureau sera renouvelé, que le congrès entendra ensuite les rapports de messieurs les chefs des administrations des finances et de la guerre; les sections se réuniront demain pour délibérer sur la constitution; la séance publique s'ouvrira samedi prochain à 11 heures précises.

La séance est levée.

NOUVELLES DE L'ARMÉE.

Le général Mellinet qui, de Westwezel, en avant de Bréda, est arrivé avec son corps d'armée à Peer le 3 décembre, et villes et villages circonvoisins, à peu de distance de Maestricht, a pour mission, tout l'assure, de prendre des positions les plus avantageuses afin de couvrir Venloo, et défendre nos frontières sur ce point. Par tout ce que ce chef a fait, l'on peut compter qu'il remplira encore dignement une mission aussi importante; certes, l'on ne mettra pas en doute son activité.

Les mouvemens de l'ennemi, dans cette contrée sont à remarquer, là comme partout, il a laissé sur son passage des traces qui attestent son indiscipline et sa cruauté. Après avoir pillé et saccagé, même les caisses publiques et différens particuliers paisibles, il a, par passe-temps, coupé les oreilles à des bestiaux et les a ainsi jetés et poursuivis dans les paturages. Après avoir percé de coups un jeune enfant qui manifestait des sentimens patriotiques, ils l'ont précipité mourant, sur l'une de leurs charettes et l'ont emporté en triomphe.

A la ferme d'Helchterhoofd entre Hechtel et Maestricht, les Hollandais se sont saisis de la fille de la maison, et lui ont mis les pieds au feu pour la forcer de leur déconvenir l'argent appartenant à sa famille, ne pouvant satisfaire à leur demande, ils l'ont laissée la proie des flammes, et ont emporté de cette ferme une somme de mille florins.

Dimanche 21 novembre, à huit heures du matin, un corps de troupes hollandaises est sorti de Maestricht et a bivouaqué à deux lieues de cette place, puis il y est rentré : il en est ressorti le 23. Arrivé à Maseyck, l'autorité militaire a fait désarmer quatre gendarmes que les Hollandais ont enmenés avec eux; un brigadier seul est revenu en ce lieu. Delà, l'ennemi a parcouru plusieurs villages environnans; et delà aussi le 24, il a fait route vers Walskens-Waert, premier village de la Hollande. Il est inutile de savoir, que dix-sept Hollandais sont allés à Beek, déguisés en blouse, et portant l'écharpe tricolore, pour s'informer, disaient-ils, du lieu où se trouvait le général Daine. Ils ont rodé dans plusieurs villages pour espionner ce qui se passait. Un des généraux hollandais, nommé Sprengen, le colonel Meuler et Mock lieutenant, ont eu la fanfaronnade de dire qu'ils avaient tué, chacun pour leur part, vingt-six volontaires patriotes.

L'armistice est encore prolongé, les troupes belges l'observent religieusement. Quant à la bonne foi de nos ennemis, relativement aux droits de la guerre et des gens, nous savons si bien à quoi nous en tenir, que nous ne devons par cesser d'être un instant sur nos gardes. On prétend que le général Millinet a dit : qu'on devait considérer l'ennemi dans Maestricht comme un rat malfaisant, et qu'il fallait mettre la patte dessus dès qu'il sortirait de son trou.

— Un voyageur qui arrive du département du Nord nous assure qu'à Lille et dans les villages de la banlieue, il y a dix-huit mille hommes rassemblés.

— Le général Daine vient de quitter Bruxelles, pour se rendre dans le Limbourg.

— On parle beaucoup de la retraite probable du gouvernement provisoire, de M. le comte Félix de Mérode, qui y paraissait si bien ancré.

— Il est arrivé à Gand, par la diligence de Lille, plusieurs tonneaux de lingots d'argent, on ignore si c'est pour le compte de banquiers belges, ou celui du gouvernement provisoire.

— Depuis trois jours le départ de M. van de Weyer a été annoncé par tous les journaux; cependant il est encore ici. Serait-ce qu'il fait rédiger la relation de sa première mission à Londres, ou plutôt les menus des banquets qu'il doit offrir aux diplomates étrangers? En cela le président du comité des relations extérieures suit trop scrupuleusement cette antique règle de la civilité puérile et honnête: *honneur aux étrangers, après les nôtres.* (Émancip.)

— Le colonel Fonçon est à Westwezel avec 900 volontaires mal équipés et 6 pièces d'artillerie. On peut calculer que la force hollandaise aux environs de Bréda ne va pas à moins de quatre mille hommes.

— On assure qu'un courrier arrivé hier a apporté la nouvelle de la reprise des hostilités avec la Hollande.

ANVERS, 9 décembre.

Il y a encore à la citadelle, 2000 hommes de troupes, parmi lesquels 100 canonniers. Il paraît que la petite-verole y a fait des ravages: plusieurs militaires en sont encore atteints. Soldats et sous-officiers sont couchés sur la paille. On fait des magasins à poudre sous la terre, c'est pour cela que Saxe-Weimar avait conseillé de démolir la caserne, afin d'éviter des malheurs. Le bureau du général Chassé est derrière la boulangerie. Tout le matériel en bronze est évacué, il ne reste plus que quatre mortiers non montés. Depuis le bastion 2 jusqu'au bastion 5, il y a 28 pièces de canon, tant mortiers qu'autres braquées sur la ville.

On rapporte qu'à la seconde bombe qui fut lancée sur la ville, Saxe-Weimar dit: *daar is weder een hollandsche kaasje voor de stad.*

La partie de la garnison qui se compose de juifs, est contente, quant aux autres ils sont mécontents.

La citadelle renferme un grand nombre de malades, mais on les évacue successivement sur la Hollande.

La caserne des Mineurs a été démolie. On fortifie surtout la forteresse du côté de Kiel.

Il y a 3 à 4 jours, le commandant de la corvette hollandaise stationnée devant la ville, avait fait connaître que les navires pouvaient librement sortir. Aujourd'hui nous apprenons que le commandant hollandais Lucas, stationné à quelques lieues d'ici, a arrêté les navires *Prins van Oranje* allant à Rio-Janeiro et *Catherina*, capitaine Vanderscluit, allant à Londres, à Bath et qu'il ne veut plus laisser passer. Ceci passe même la mauvaise foi.

— Il est arrivé le 6 décembre, 2 bateaux à vapeur et 12 bateaux chargés de foin, de paille, etc., pour la citadelle, ainsi qu'une quantité d'outils de pionniers; cela nous fait présumer que M. Chassé n'a pas envie de nous quitter sitôt.

Quatre de ces bateaux sont repartis chargés; il se pourrait que c'est du matériel superflu.

Ce convoi inattendu et quelques mouvemens des frégates et des canonnières qui se trouvent devant la ville, avaient attiré une foule d'habitans sur les quais.

— Par les soins du comité de sûreté publique, plus de 500 ouvriers viennent d'obtenir de l'ouvrage.

— Voici l'extrait d'une lettre de Maestricht du 6 décembre.

Les communications loin d'avoir été favorisées par le prétendu armistice deviennent de plus en plus difficiles... Les personnes dont les opinions libérales sont connues sont exposées à mille désagréments et aux insultes de la soldatesque hollandaise, nous désirons tous bien vivement que cet état de choses change; il est impossible de l'endurer.....

Les délations et la calomnie sont à l'ordre du jour; le nombre des misérables qui se livrent à la vile passion de délateur est considérable; le bon accueil les encourage. 1814 est renouvelé, je crois même surpassé et de beaucoup. — On assure que le général Dibbets veut établir, en cas d'attaque, son quartier-général à l'hôtel-de-Ville. Il jure qu'il s'y défendra à toute extrémité. Nous verrons. — La garnison est très-affaiblie: son service est rude et fatigant.

Si les troupes belges voulaient seulement la harceler..., enfin délivrez-nous!

GRAND-DUCHÉ. — Luxembourg, 8 décembre.

(Correspondance de l'Observateur.)

Je vous écris en toute hâte: voici les nouvelles qu'on vient de m'apprendre; le bruit court qu'à Koenigsberg les bourgeois se sont révoltés, qu'ils se sont battus contre les soldats, et qu'il y a eu 300 hommes tués ou blessés de part et d'autre.

On assure que le commandant de Luxembourg a été averti par la France de ne pas laisser passer à un seul de ses soldats le *Festungs Rayon*, s'il voulait éviter sa perte et celle de toute sa garnison. — Que faut-il croire de tout cela? Je l'ignore.

Les soldats désertent ici à force: depuis cinq jours il en est déserté 48, dont deux lanciers avec leurs chevaux et leurs armes; ils ont pris à Eich un passeport pour la Belgique. Deux gendarmes, envoyés à leur poursuite, ont pris aussi des passeports et n'ont plus reparu.

Les Prussiens nient toutes les nouvelles que l'on conte de leur

pays; ils disent tous que maintenant il n'y aura pas de guerre, mais qu'au printemps cela commencera.

Les paysans de Walferdange et des environs sont très-vigilans à la garde des chevaux du haras, qu'ils soupçonnent toujours les Prussiens de vouloir enlever. Les gendarmes de Luxembourg sortirent dernièrement tous ensemble du côté de Walferdange; les paysans s'imaginant qu'on en voulait aux chevaux s'armèrent comme ils purent et se rassemblèrent dans les prés et sur la route, bien en prit aux gendarmes de revenir sans rien emmener.

Nous allâmes l'autre jour visiter une partie des fortifications: sur notre demande, un prussien nous permit d'entrer, mais lorsqu'il s'aperçut que nous parlions français, il dit à un de ses camarades: ce sont des Belges, je n'aurais pas dû les laisser passer. On palissade les fortifications en toute diligence: tout est déjà palissadé du côté de la porte de Thionville; on place les canons sur les remparts.

Trois jeunes gens, qui avaient crié vivent les Belges, ont été arrêtés par les Prussiens, aidés d'un agent de police.

— Dans la soirée du 5 de ce mois, au Grund, une sentinelle à tiré sur un bourgeois rentré dans sa maison, et la balle ayant traversé la porte, a encore frappé ce particulier au bras et lui a fait une légère blessure. Dans la soirée du 6, le poste de la porte d'Eich a tiré trois coups de fusil à la fois sur des bourgeois au nombre de cinq ou six, dans la rue d'Eich. L'un de ceux-ci est resté mort sur la place. Cet événement a fait la plus profonde sensation dans la ville. Nous nous abstenons de toute réflexion sur les causes qui l'ont provoqué; nous n'examinons pas de quel côté peut avoir été le tort; c'est un soin que les autorités de justice sont chargées et dont elles s'occupent activement. C'est l'espérance bien légitime de tous les bons citoyens, que la plus éclatante lumière soit répandue sur l'origine de ces faits déplorables. Mais n'est-il pas cruel de penser que la vie des hommes soit abandonnée au libre arbitre des soldats en faction? Et quand un citoyen est tombé sous le coup du factionnaire, qui peut réparer ce malheur, dans le cas où son innocence serait prouvée? Et fût-il même coupable d'une inconséquence, la mort seule peut-elle être la juste punition d'un moment d'irréflexion?

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 7 décembre.

Le roi a nommé M. le maréchal duc de Trévise son ambassadeur près S. M. l'empereur de toutes les Russies. (Monteur.)

— Il se forme déjà en ce moment, plusieurs compagnies pour acheter les bois de l'état si, comme il a été annoncé à la tribune, ils sont mis en vente. On assure que, même dans le cas où la guerre ne serait pas à prévoir, cette opération aurait lieu, et qu'elle serait combinée avec une extinction de la dette publique, de telle façon que les inscriptions de rente seraient reçues en paiement à un taux déterminé.

— Les Russes et les Polonais ont reçu de nouveau hier l'ordre de l'empereur Nicolas, de quitter sans délai, la France.

— L'idée d'une assurance mutuelle nationale en cas de guerre a été saisie avec empressement à Bourges. D'honorables citoyens se réunissent en comité et doivent se mettre sans retard en rapport avec les comités établis à Strasbourg et dans quelques villes du nord de la France.

— On s'occupe depuis plusieurs jours du projet de fortifier Paris. Nous n'entrerons pas, à ce sujet, dans une discussion technique qui ne convient pas à notre feuille; mais, pour Dieu! pas de citadelles. Si Montmartre avait été couronné de canons, les ordonnances du 25 juillet auraient été exécutées, ou Paris détruit de fond en comble. Le prince qui a donné l'ordre de bien tenir et de n'agir qu'avec des masses, n'aurait pas hésité à incendier la capitale. Qu'on n'oublie pas l'exemple d'Anvers. Les bons rois passent: les citadelles restent. (Journal du Commerce.)

— Nous nous empressons de faire connaître toutes les mesures que le patriotisme suggère aux départemens pour se défendre contre la guerre qui nous menace. Les départemens du nord ont formé une assurance mutuelle contre ses fléaux. Les Français qui les habitent se sont déclarés solidaires et garans des événemens. Toutes les pertes seront supportées en commun; et tous les citoyens, rassurés sur l'avenir, certains de n'avoir plus à redouter la misère pour leurs familles, seront prêts, au premier signal, à abandonner ces propriétés, dont une sainte convention leur assure la valeur, et se porteront avec joie partout où les soldats des despotes viendraient affronter un peuple brave et libre.

— On vient d'apprendre par une dépêche télégraphique que l'armée française d'Afrique est entrée à Medeah le 22 novembre dernier, à midi. Le 21, il y a eu une affaire dans laquelle les troupes du bey de Tity, commandées par son aga, ont été mises en pleine déroute. Le bey lui-même s'est retiré chez un marabout de ses voisins. On a reçu avis qu'il devait se rendre le 23 au camp français, pour faire sa soumission au général en chef comte Clausel. (Sémaphore.)

— Le gouvernement a reçu ce soir la nouvelle de la mort du Pape Pie VIII.

— On écrit de Dijon, 4 décembre:

« On voyait hier dans les rues de notre ville, puis au spectacle, un enfant de 12 ans, revêtu d'un uniforme militaire et décoré de la croix-d'honneur. Cet enfant est celui qui a placé le drapeau national sur le fort de l'empereur, près d'Alger, malgré les coups de fusils qu'on lui tirait. Il a même été blessé. Le général Clausel l'a récompensé de son courage en lui donnant un brevet de la Légion-d'Hon-

neur. Ce brave enfant rejoint son père qui est canonnier en garnison à Metz. »

— Les amateurs de l'horticulture apprendront avec intérêt que le bon *Jardinier pour 1831* vient d'être mis en vente.

— Le maire de Montpellier a pris l'arrêté suivant :

Art. 1^{er}. Les chants patriotiques, tels que la *Parisienne*, la *Tricolore*, la *Marseillaise*, ou tout autre célébrant les glorieuses journées de juillet dernier, sont seuls permis et même autorisés sur la voie publique : tous ceux qui contiendraient des provocations sont interdits.

2. Les groupes de citoyens qui parcourent les rues en chantant ne pourront stationner ni dans les rues ni sur les places publiques.

3. Il est défendu de chanter dans les rues après dix heures du soir.

— La ville de Troyes va servir jusqu'à nouvel ordre de dépôt à un bataillon d'ouvriers de l'administration militaire. Ce dépôt pourra s'élever jusqu'à 1500 hommes.

— Lord Granville remplace décidément, à Paris, lord Stuart de Rothsay. Ce choix est généralement approuvé. Lord Granville était l'ami de M. Canning. Son ambassade, en 1828 et 1829, a laissé en France d'honorables souvenirs.

— Une lettre de Francfort, du 7 décembre, rapporte qu'un courrier arrivé à Francfort et venant de Varsovie, y a apporté la nouvelle qu'une insurrection aurait éclaté dans cette dernière ville. Le grand-duc Constantin aurait été obligé de la quitter avec ses troupes et quatre généraux auraient été tués. On regarde cette nouvelle comme officielle à Francfort. Il paraît en effet que les Polonais, las du joug de la Russie, n'attendaient qu'une occasion pour le secouer. Lorsqu'on connut en Pologne l'issue de la révolution française, les agens russes redoublèrent la vigilance : la police secrète multiplia ses espions, ce qui n'empêcha pas les jeunes gens de Varsovie de chanter la *Marseillaise* même en présence du grand-duc.

— Trois crimes affreux ont été commis le 17 novembre, à sept heures du matin, dans la commune de Casevecchie de Tavagna (Corse), par les bandits Paul André Ribetti, du même lieu ; Alphonse Michelini, de Valle d'Alesani, et J. J. Gilormini, de Canale Verte.

Ribetti, ennemi de la famille Nicolini, avait juré de la détruire toute entière. Pour exécuter ce projet, il s'associa à Gilormini et Michelini.

Arrivés ensemble à Casevecchie, ces brigands tuèrent Jean-Noël Nicolini, âgé de 65 ans, qui se trouvait dans le hameau. Les fils de ce vieillard accoururent ; les assassins s'étaient jetés dans un enclos hors du village. Les deux frères Nicolini engagèrent le combat ; Jean-Thomas, l'un d'eux, fut renversé au premier coup ; Jean-Grégoire, âgé de 14 ans, seul rejeton aujourd'hui de la famille Nicolini, fut blessé, mais il tua Gilormini.

La gendarmerie, informée de ces événements, se mit à la poursuite des deux brigands qui avaient survécu : Ils concertèrent si bien leurs mesures, qu'ils obligèrent Ribetti et Michelini à se réfugier dans la maison de campagne des sieurs Alermi, à Caraginti. La force armée y arriva quelques moments après eux ; elle cerna la maison et essaya le feu des malfaiteurs pendant deux jours et deux nuits. Le gendarme Lottier, des brigades de Castellare, fut tué le 18.

Le même jour, sur l'invitation de L, le juge d'instruction, qui s'était rendu à Casevecchie, le détachement de voltigeurs corses stationné à Corvione, accourut pour prêter main forte à la gendarmerie ; de son côté, le lieutenant de cette arme, à la résidence de Vescovato, se transporta également sur les lieux avec toutes les brigades des environs.

Les deux malfaiteurs, sommés de se rendre, répondirent par de nouvelles décharges de mousqueterie. Leur mort termina le combat.

ANGLETERRE. — Londres, 3 décembre.

Voici, d'après l'*Examiner*, un tableau des divers caractères ministériels :

Lord Grey, whig aristocrate ; marquis de Lansdown, aristocrate whig ; lord Althorp, libéral éclairé ; lord Holland, whig libéral ; lord Palmerston, disciple de l'école de Castlereagh, homme à places ; lord Melbourne, whig indolent ; lord Durham, whig aristocrate ; lord Goderich, tory libéral ; lord Anglesea, libéral ; lord Auckland, libéral ; lord Howick, whig aristocrate ; duc de Richmond, tory ; duc de Devonshire, whig modéré ; lord Brougham, inexprimable ; sir J. Graham, whig libéral ; M. C. Grant, école de Canning ; C. Wynn, tory ; M. Denman, whig libéral ; M. Horne, anti-réformateur ; M. F. Thomson, libéral éclairé ; M. Stanley, aristocrate whig ; sir J. Mackintosh, whig à théories.

Il y a dans le ministère dix pairs d'Angleterre, et six ou sept membres de la famille du comte Grey qui sont revêtus de fonctions publiques.

— Le 4 on craignait beaucoup que Cambridge ne fût attaqué par le peuple. Les principaux habitans ont prêté serment comme constables spéciaux, ainsi que 1300 étudiants, qui se sont engagés à parcourir tout le comté pour protéger les personnes et les propriétés.

— Nous tenons de bonne source que l'empereur de Russie a adressé aux différentes cours de l'Europe une circulaire dans laquelle il annonce que pas un soldat de ses armées ne passera la frontière, sans le consentement des cinq grandes puissances. (Courrier.)

ECOSSE.

Neuf carrosses appartenant à l'ex-roi de France viennent d'être saisis par autorité de justice chez un carrossier d'Edimbourg. Cette saisie a été exécutée à la requête du comte de Pfaffenhoffen, ancien créancier de la famille des Bourbons pour deux des membres de laquelle

(Louis XVIII et Charles X) il s'était porté répondant à une époque où ces princes avaient eu leurs fourgons saisis pour dette en Allemagne. Il paraît que Louis XVIII, à son retour en France, avait fait avec le comte allemand une transaction qui fut religieusement observée, mais qu'ensuite Charles X monté sur le trône jugea à propos de ne point exécuter. La saisie qui vient d'avoir lieu a été suivie d'une citation en vertu de laquelle Charles X alias M. Capet, est sommé de comparaître un des premiers jours de décembre devant un tribunal d'Edimbourg. En même temps des oppositions ont été faites entre les mains d'un banquier dépositaire des fonds de l'ex-roi, pour une somme de 50,000 iv res sterling dont le comte Pfaffenhoffen réclame le paiement.

ITALIE. — Palerme, 14 novembre.

On avait appris le 11 à Palerme, la mort du roi de Naples. A cette date est arrivé dans cette ville le général Nunciante, à bord d'un bateau à vapeur, porteur de l'ordre de son nouveau souverain d'arrêter le vice-roi, de saisir ses papiers et de le mettre sous le scellé.

Ce général n'a accordé que deux heures au vice-roi pour faire ses dispositions de voyage, et ils sont partis tous deux par le même bateau à vapeur. Le capitaine du bâtiment avait promis sur l'honneur de ramener ce personnage.

Le vice-roi est l'ancien lieutenant de police de Palerme, accusé d'avoir eu des intelligences contraires aux intérêts du prince héréditaire avec le consul autrichien. Le roi François I^{er} lui avait donné, depuis long-temps, le haut titre de vice-roi.

Ferdinand II l'a disgracié et paraît être dans des intentions très-défavorables sur le compte de cet ancien favori de son père.

Le général Nunciante avait tant d'empressement de mettre à exécution les ordres de son maître, qu'il a violé tous les réglemens sanitaires en se faisant conduire à terre tout en arrivant dans le port, sans se présenter au bureau de la santé.

S. M. sicilienne a donné le titre de vice-roi de Palerme à son frère Léopold.

Le bruit a couru à Palerme, qu'aussitôt qu'on est venu annoncer à Ferdinand II la mort du roi, il s'est emparé du testament signé par feu son père et par la reine, et qu'il l'a lacéré en présence de quelques-uns de ses courtisans.

L'une des clauses de ce testament portait que la régence, après la mort du roi, serait conférée au frère du feu roi, le prince de Salerne, qui est en ce moment en Autriche, et que Ferdinand ne règnerait qu'après avoir atteint ses vingt-quatre ans révolus.

La promesse que le nouveau monarque a faite de donner une constitution à son peuple, lui a raillié tous les cœurs, et on a l'espérance qu'il sera beaucoup plus aimé de ses sujets que son père.

Le jour de l'arrivée du général Nunciante il y a eu une revue générale de cinq régimens, de deux compagnies d'artillerie, d'un bataillon de la garde royale, qui composent toute la garnison de Palerme. On a fait prêter à toutes ces troupes le serment de fidélité à Ferdinand II.

SUISSE. — Bâle, 2 décembre.

Le drapeau helvétique de 1798 flotte à Zurich, à Arau et à Lucerne. Un des citoyens les plus distingués de la Suisse, M. Casimir Pfyffer, s'est mis à la tête du mouvement populaire dans cette dernière ville, qui d'après la constitution, doit devenir, dès le 1^{er} janvier prochain, le chef-lieu de la confédération.

PIÉMONT, 30 novembre.

La terreur règne à Turin. Les canons de la citadelle sont braqués sur la ville, les canonniers à leurs pièces, mèche allumée. La police entretient une multitude d'espions, qui pénètrent dans les cafés et jusque dans les maisons particulières. Les habitans n'osent plus prononcer un seul mot qui ait rapport aux affaires politiques. On évite ses amis, et, jusque dans l'intérieur de la famille, les bouches sont muettes. Le prince de Carignan, héritier présomptif de la couronne, qui a joué un rôle si honteux dans la révolution de 1821, et qui n'en est pas moins disgracié parce qu'il s'est montré un instant libéral, et que d'ailleurs il gêne les prétentions du duc de Modène, habitait depuis long-temps Turin, mais sans pouvoir se présenter à la cour. Le roi, qui redoute son influence sur l'armée, vient de le demander auprès de lui, à Gènes, afin de le mieux surveiller. Le prince y sera à peu près comme prisonnier.

À Gènes, vers le 15 novembre, plusieurs personnes appartenant aux plus hautes familles, entre autres les Doria, les Céva, s'étaient réunis pour dîner dans un hôtel. La police, qui était prévenue, envoya quatre carabiniers, qui déguisés en domestiques de hôtel, servirent à table les convives. Ceux-ci, ne se doutant de rien, engagèrent une conversation politique, et ne se gênaient pas sur le compte du gouvernement, lorsque, vers le milieu du repas, un détachement de soldats entra dans la salle, et saisit les imprudens causeurs, qui sont trainés en prison.

À Nice, les arrestations se multiplient, et la terreur comprime tous les esprits. Le 20 novembre, un officier du régiment sarde partit de la place Victor, environné d'une foule d'enfans, criant et leur faisant crier : *Vive la liberté!* Il fit le tour des remparts, et, se dirigeant vers les Cours, il passa devant l'hôtel du gouverneur. L'officier de garde donna aussitôt l'ordre de l'arrêter et de le conduire aux prisons du sénat. On a répandu le bruit qu'il était fou.

L'exaspération est au comble dans tous les villages des Alpes-Maritimes. On a augmenté considérablement le nombre des carabiniers ; mais leur présence ne suffit pas pour contenir les démonstrations me-

naçantes des habitans. Tous les montagnards, les pâtres surtout, témoignent publiquement leur haine pour le gouvernement sarde, et appellent à grands cris les Français. Ils sont convaincus que le drapeau tricolore ne tardera pas à se déployer dans leur pays, et l'on n'entend partout que ces mots : *Quand les Français vont arriver nous aurons notre revanche.* L'apparition d'une seule compagnie ferait soulever toute la montagne.

Le roi de Sardaigne n'ignore pas ces dispositions, et prend toutes les mesures pour les contenir. L'armée, qui ne se composait que de quinze régimens de 2000 hommes chacun, vient d'être organisée en quinze brigades de 4000 hommes. On fortifie Alexandrie, et les forts de Gènes se remplissent de canons. Tous les officiers ont reçu l'ordre de quitter leurs manteaux bleus, et de prendre la capote grise autrichienne.

ALLEMAGNE.

Le 21 novembre un corps de troupes autrichiennes de 25 à 30,000 hommes s'est mis en marche pour se rendre d'abord aux frontières de Bavière. Quelques-uns croient qu'une partie de ce corps, de concert avec un pareil nombre de troupes d'une autre puissance d'Allemagne occupera le grand-duché de Luxembourg.

Wolfenbützel, le 25 novembre. — La nuit dernière des hussards de la garnison de Brunswick ont causé quelques scènes tumultueuses, de sorte que la garde bourgeoise aussi vigilante que bien intentionnée, a été obligée d'intervenir pour le maintien de l'ordre. On attend des détails ultérieurs sur ces événemens.

A Blankenbourg, on a, hier au soir, à l'arrivée d'une estafette de Brunswick, battu la générale, et l'on a distribué des cartouches à la garde bourgeoise, pour empêcher toute tentative de désordre. Elle occupe maintenant les portes de la ville et le château.

— On sait que M. Sandelin, député aux états-généraux du ci-devant royaume, s'est présenté aux séances de la deuxième chambre après que la séparation eut été prononcée et que par ordre supérieur il a été invité à s'en abstenir. M. Antoine Pescatore, député Luxembourgais, s'était également rendu à la Haye par la Prusse; le roi de Hollande l'a fait remercier : nouvelle preuve que le grand-duché fait partie de la Belgique.

— La *Gazette d'Etat de Prusse* publie une lettre d'Amsterdam qui contient autant d'erreurs que de mots, on y lit entr'autres : « la circonstance que seize députés du grand-duché siègent au congrès national n'est d'aucune importance quand on réfléchit que la plupart de ces députés, comme MM. Nothomb et Zoude, sont des avocats domiciliés à Bruxelles, qui se sont fait porter candidats dans le grand-duché, quoiqu'inconnus au plus grand nombre des électeurs, la députation est d'ailleurs incomplète, douze députés se sont seulement présentés : on peut donc dire que le grand-duché n'est pas représenté. » La vérité est que la députation du grand-duché est complète, que tous les députés sont nés dans le grand-duché, qu'un seul n'y est pas domicilié en ce moment, que M. Zoude n'est pas avocat, mais maître de forges près de St-Hubert. Le même journal prétend aussi que M. de Robiano, député et gouverneur d'Anvers, est le même que M. de Robiano de Borsbek, et suppose qu'il est chef d'un parti prêtre et noble, tout puissant au congrès.

PORTUGAL. — Lisbonne, 20 novembre.

Les miguélistes sont au comble de la joie. Sir Georges Elder, maréchal-de-camp au service de S. M. Britannique, est arrivé avant-hier par le paquebot de Falmouth, qui a mis onze jours à faire cette traversée. Avant même d'avoir jeté l'ancre, il s'est fait débarquer et s'est rendu de suite auprès du vicomte de Santerem, ministre des affaires étrangères, à qui il a remis les dépêches dont il était chargé de la part de son gouvernement. Quoiqu'on n'ait rien pu avoir encore de positif sur leur contenu, on tient cependant de quelques personnes qui ont des relations avec S. Exc., qu'elles contiennent la reconnaissance officielle de don Miguel comme roi de Portugal. On ajoute que quelques régimens anglais doivent arriver incessamment ici, et qu'ils seront commandés par sir Georges Elder; le fait est que cet officier-général est allé ce matin de l'autre côté du Tage avec quelques officiers supérieurs du génie portugais, et qu'ils ont parcouru les traces des redoutes construites sur cette rive du fleuve en 1809. Dans l'après-midi, ce cortège s'est rendue à Alfeite où se trouvait don Miguel.

Voici une autre version sur la mission du général Elder. Il paraît qu'il avait la reconnaissance de don Miguel en poche, mais qu'il ne devait la remettre que lorsque celui-ci aurait signé et fait proclamer le décret d'amnistie, comme on en était convenu. Soit que don Miguel se soit repenti d'avoir fait cette concession, soit pour tout autre motif, il est certain que pour faire comprendre à ses partisans qu'il n'avait pas proposé l'amnistie dont il est question, et qu'il ne la donnerait pas, il a fait arrêter ce matin plus de 70 personnes de toutes classes et conditions, et, contre l'usage établi, le discours du roi d'Angleterre au parlement n'a point encore été publié dans notre

gazette et ne le sera probablement pas. Que va dire lord Wellington de l'indocilité de son royal pupille?

HANOVRE, 17 novembre.

La réapparition du duc Charles de Brunswick sur le sol de l'Allemagne a excité d'autant plus d'étonnement, que les négociations entre ce prince et son frère pour la souveraineté ultérieure du duché étaient déjà très avancées. Aussi dit-on que le roi d'Angleterre a manifesté la plus haute improbation de leur brusque et soudaine interruption. On prétend néanmoins que malgré la décision de la diète germanique, qui lui est très favorable puisqu'elle ordonne qu'il sera réintégré dans ses états, le duc Charles a l'intention de passer l'hiver à Naples, de s'embarquer ensuite au printemps pour Napoli de Romanie, de faire connaissance avec le comte Capo-d'Istrias, et d'entreprendre finalement un voyage dans la Grèce régénérée, pour étudier les antiquités de ce pays. Quoi qu'il en soit, comme le prince Guillaume se concilie chaque jour davantage l'estime et la confiance des braves Brunswickois, il serait important d'en finir avec la question de souveraineté du duché, car la solution de cette question peut seule assurer la tranquillité du pays et la stabilité de ses institutions.

AUTRICHE. — Vienne, 26 novembre.

Le gouvernement a pris des mesures contre la propagation du cholera morbus : un double cordon sanitaire a été tiré du côté de Lemberg. Plusieurs régimens de Gallicie ont reçu l'ordre de s'y porter; d'autres régimens se sont mis en route pour la Bohême, afin d'y prendre des cantonnemens.

Marché de Namur du 11 décembre 1830.

	Fl.	Cts.	Ces.
Froment-roux, la rasière	10	81	29
Seigle.	8	06	54
Avoine	2	32	62
Pommes de terre.	1	54	28
Beurre.	0	83	51

ANNONCES.

Messageries de la Belgique
 DE DEVIS ET COMPAGNIE,
HOTEL DE HOLLANDE, A NAMUR,
A dater du 3 décembre 1830.

Les départs auront lieu à dix heures et demie du matin pour Bruxelles; on y arrivera à six heures du soir, pour correspondre avec toutes les villes du royaume et l'étranger.

576. M^r Delvigne, agent d'affaires, rue de Bruxelles, n^o 107, à Namur, se charge d'acheter et de vendre toutes espèces d'effets publics.

641. **A VENDRE.**
 Pour 1200 francs, une couple de jeunes chevaux de l'âge de trois à quatre ans, poil bai et à tous crins, sans défauts; propres à la voiture; étant bien appareillés.
 S'adresser pour les voir à Saint-Héribert, commune de Floreffe à deux lieues de Namur.

656. A louer, pour la St-Jean, un quartier à composer, au gré des amateurs, de cinq places au rez-de-chaussée, une à l'étage, ou de quatre places à l'étage.
 S'adresser au propriétaire, rue du Président, n^o 336.

657. *Adjudication publique.*
 En vertu de l'autorisation de monsieur l'intendant-général de la guerre, en date du 30 novembre 1830, n^o 508, l'intendant de 2^{me} classe dans la 4^{me} division militaire, procédera le 20 décembre 1830, à l'adjudication publique de la fourniture des fourrages nécessaires dans les provinces de Hainaut, Namur et Luxembourg, pour les troupes à cheval et l'artillerie, la gendarmerie exceptée.
 Cette adjudication se fera publiquement par soumission cachetée et ensuite au rabais, dans le bureau de l'intendant de 2^{me} classe, à Namur, le 20 décembre, à onze heures du matin. On pourra prendre connaissance des conditions, dans les bureaux des commandans de place, à Tournay, Ath, Mons, Philippeville, Mariembourg, Dinant et Bouillon, et au bureau de l'intendant précité, à dater du 8 décembre.
Qu'on se le dise.

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, Rempart Ad Aquam, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.